



Information publique

COMMUNE DE VETROZ

Avant-projet de plan dans le cadre du réexamen du plan d'affectation des zones (PAZ)

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Vétroz soumet à l'information publique durant 30 jours, soit du 8 avril au 8 mai 2024, l'avant-projet de plan.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier sur le site internet de la Commune ou à l'administration communale.

La Commune de Vétroz invite également la population à une séance d'information, qui se tiendra le mercredi 24 avril 2024 à 19h00 dans la salle de gymnastique de l'école de Bresse.

Les observations et propositions peuvent être adressées par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 8 avril 2024

L'Administration communale
